

SÉNAT DE BELGIQUE.

(SÉANCE DU 30 AOUT 1870.)

Rapport de la Commission spéciale chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Département de l'Intérieur un crédit de 500,000 francs pour améliorer l'armement de la garde civique.

(Voir les Nos 8 et 18 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron d'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE, Président; T'KINT DE ROODENBEKE DE NAEYER, FORTAMPS, VAN SCHOOR, le Comte d'ASPREMONT LYNDEN, le Baron COGELS-OSY, CASIER DE HEMPTINNE, LEBEAU et le Comte DE LOOZ CORSWAREM, Rapporteur.

MESSIEURS,

Depuis trop longtemps des voix nombreuses s'étaient élevées dans le pays pour réclamer, en faveur de la garde civique, un armement convenable. Bien que les armes que possède aujourd'hui cette milice soient, dans leur espèce, d'une excellente qualité, il est notoire cependant, et personne ne songera à le contester, qu'elles sont insuffisantes si on les compare aux nouveaux systèmes introduits dans presque tous les pays. La garde civique et le pays tout entier ont donc appris avec bonheur que le Gouvernement se décidait enfin à faire droit aux réclamations si longtemps non écoutées de nos soldats citoyens et qu'un premier crédit de 500,000 francs, bien insuffisant sans doute, était dans ce but sollicité par le Département de l'Intérieur.

En présence de l'esprit d'ordre et du patriotisme dont la garde est animée, en présence des événements douloureux qui se passent à nos frontières, chacun comprend, sans qu'il soit nécessaire de la démontrer, toute l'utilité de la mesure proposée.

Votre Commission spéciale est heureuse, Messieurs, de pouvoir féliciter le Gouvernement d'avoir fait choix d'une arme (système Comblain) dont les qualités supérieures sont hautement appréciées par tous les hommes compétents.

La Chambre des Représentants a, dans sa séance du 23 août 1870, voté sans opposition le crédit demandé, et votre Commission spéciale, à l'unanimité, a l'honneur, Messieurs, de vous en proposer l'adoption, en exprimant l'espoir que le Gouvernement persévérera, à cet égard, dans la voie où il est si heureusement entré.

Le Président,

Baron D'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE.

Le Rapporteur,

Comte DE LOOZ CORSWAREM.